

**Commune de Saint-Maurice-de-Beynost**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-06/06

Séance du 16 octobre 2025

Date de la convocation :

9 octobre 2025

Affichage de la convocation :

10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, seize octobre, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à N. BOURGEOIS), Robert HERPOYAN (Procuration à Y. HERZIG), Syve-Line TAN (Procuration à C. CHARTON), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	17
procurations :	5
absents :	5
votants :	22

ABSENTS : Rodolphe EZNACK, Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Roman GAILLARD.

Martine TERRIER a été élue secrétaire de séance.

RÉHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL SITUÉ 7 AVENUE DES ECOLES / APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Monsieur le rapporteur explique que les travaux de réfection / isolation du bâtiment communal situé au 7 avenue des écoles, qui héberge le Club Amitié Loisirs, Côtière Avenir et deux logements communaux, ont démarré pendant l'été 2025 et doivent se terminer avant la fin de l'année.

Il convient aujourd'hui de valider le plan de financement définitif en précisant les dépenses spécifiques liées à la rénovation énergétique. En effet, la participation de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau au financement de cette opération ne portera que sur ce type de travaux dans le cadre du fonds de concours « transition écologique ».

Le coût total de l'opération est chiffré à **279 332 € HT** dont **147 446 € HT** uniquement pour les travaux de rénovation énergétique.

Le Département de l'Ain a validé sa participation via l'axe « transition écologique » du pacte de territoire pour un montant de 20 000 €.

La Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est sollicitée à hauteur de **73 723 €**.

La commune finance le coût restant des travaux sur fonds propres pour un montant global de **185 609 € HT**.

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses HT				Recettes HT		
Maitrise d'œuvre				Co-financements demandés		
Maitrise d'œuvre complète	22 000,00 €					
Bureau de contrôle et études annexes				Département		
Contrôle technique	1 980,00 €					
Coordonation de sécurité et de protection de la santé	2 070,00 €			Dotation territoriale	20 000 €	7,16%
Diagnostic amiante et plomb	3 695,00 €					
Plans topographiques	3 125,00 €			Communauté de communes		
<i>Sous total Maitrise d'œuvre et études annexes</i>	<i>32 870,00 €</i>		<i>12,53%</i>			
Travaux						
Lot travaux	Montant HT des travaux	dont dépenses énergétiques				
Lot 1 - Façade - ITE - Entreprise FK DAG	73 923,00 €	73 923,00 €		Fonds de concours transition écologique	73 723 €	26,39%
Lot 2 - Desamiantage - Charpente - couverture - Zinguerie - Entreprise	99 273,00 €	40 580,00 €				
Lot 3 - Désamiantage - Menuiserie extérieures - PVC - Entreprise B.MORE	8 156,00 €	8 156,00 €				
Lot 4 - Platerie - Plafond - Peinture - Entreprise Meunier SA	31 830,05 €	15 746,00 €				
Lot 5 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire - Entreprise Fédéraly	15 716,00 €	9 041,00 €		Fonds propres - Autofinancement		
Lot 6 - Electricité courant fort/courant faible - Entreprise Da Silva	8 563,88 €	0,00 €				
Travaux Annexes						
Modification Branchement Electrique	2 000,00 €			Commune	185 609 €	66,45%
Acquisition d'un portail d'entrée bâtiment	7 000,00 €					
<i>Sous total travaux</i>	<i>246 461,93 €</i>	<i>147 446,00 €</i>	<i>87,47%</i>			
Total	279 332 €		100,00%	Total	279 332 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement définitif pour les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé 7, avenue des écoles,

AUTORISE le maire à solliciter les fonds de concours de la CCMP pour la partie concernant les dépenses liées à la rénovation énergétique dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment communal situé 7, avenue des Ecoles,

AUTORISE le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Pierre GOUBET

